

Festival de l'Océan 2023

Règlement du concours photos et films

Article 1 : Les organisateurs :

Dans le cadre du Festival de l'Océan qui aura lieu en Juin 2023, l'Office de Tourisme de l'Ouest et Sciences Réunion organisent un concours de photos et de courts-métrages sous-marins ouverts à toute personne majeure résidant à la Réunion, ou mineur(e) avec autorisation parentale.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours individuel est ouvert au grand public.

Le présent règlement régit les rapports entre les organisateurs et les participants au Festival de l'Océan 2023. La participation au Festival de l'Océan 2023 en qualité de compétiteur implique l'acceptation de l'ensemble des dispositions du Règlement.

Sont exclus de la participation au concours, les organisateurs ainsi que les membres de leurs familles.

Article 3 : Objet du concours :

Ce concours s'inscrit dans l'organisation du Festival de l'Océan et a pour but de montrer au public la beauté des fonds marins de la Réunion.

Le concours porte sur :

3-1 : les photos : elles devront être prises à la Réunion.

Le Thème : « **SERIE DE PHOTOS** »

La série doit contenir obligatoirement 4 photos : une ambiance, une macrophotographie, un portrait de poisson et une photo libre.

La série doit avoir une cohérence, artistique, de couleur, de forme, de thème...

3-2 : Films : de 20 secondes à 5 minutes maxi. Ils devront comporter au moins 50% d'images sous-marines de la Réunion.

Le Thème : « **LIBRE** »

3-3 : Films Prix spécial de La Réserve Marine : de 20 secondes à 3 minutes maxi. Ils devront comporter 100% d'images du récif de La Réunion.

Le Thème : « **MON CORAIL, MON TRESOR** »

3-4 : Films Prix spécial festival de l'Océan : de 20 secondes à 3 minutes maxi. Ils devront comporter 100% d'images tournées à l'île de la Réunion sur le thème de la mer.

Le Thème : « **PASSION DE LA MER** » (surf, voile, kayak, paddle, kitesurf, snorkeling, drone, plongée, etc.)

Article 4 : Modalités d'inscription :

Date limite d'inscription et d'envoi : **mercredi 17 mai 2023**. Les organisateurs préconisent l'inscription au plus tôt.

4-1 : Inscriptions (bulletin en annexe) et envois doivent être adressés par mail via Wetransfer

Adresses mails :

direction@sciences-reunion.net

et

animation@ouest-lareunion.com

4-2 : Seules seront présentées au Festival les œuvres retenues par le Jury de Présélection dont les décisions sont sans appel.

4-3 : L'inscription à l'un des concours nécessite obligatoirement l'utilisation de la fiche d'inscription du Festival dûment signée. Utiliser une fiche par œuvre nécessitant un titre.

Article 5 : Promotion du Festival :

Sous réserve de la mention des titulaires de droit, pour répondre à la liberté du public d'accéder aux informations et pour la promotion du Festival et des œuvres diffusées, le concurrent autorise les organisateurs à communiquer gratuitement à la presse des représentations des photos, des images, des dessins, des extraits de films ou d'autres œuvres en concours.

Article 6 : Diffusion des œuvres dans le cadre du Festival

Les concurrents autorisent l'utilisation gratuite de leurs œuvres en compétition par le Festival, pour les représentations privées et publiques de ces œuvres, dans le cadre du Festival, pour toute sa durée, sur le lieu de sa manifestation. Les concurrents autorisent également l'utilisation gratuite de leurs œuvres, dans l'hypothèse où elles seraient distinguées par le jury, pour leurs projections privées ou publiques, en tous lieux et dans tous pays. Ces projections ont strictement pour objet de promouvoir le monde subaquatique, les œuvres des lauréats, leurs auteurs, leurs producteurs et le Festival. La paternité des auteurs et des producteurs est clairement mentionnée lors de chacune des diffusions publiques ou privées. Le Festival exclut toute utilisation commerciale des films remis en compétition ou primés.

Les concurrents autorisent l'utilisation par extrait de leurs œuvres dans tous les supports de communication de l'édition 2023 et pour la promotion de l'édition 2024.

Article 7 : Garantie des concurrents

Le concurrent garantit le Festival contre tous troubles, revendications et évictions. Le concurrent déclare qu'il n'a introduit dans son œuvre aucune reproduction ou réminiscence susceptible de violer les droits de quiconque.

Article 8 : Décisions irrévocables des jurys

Les décisions des différents jurys sont sans appel.

I : CONCOURS FILMS

I-1 : Présélection

Seuls les films sélectionnés par le jury de présélection seront présentés au public et/ou aux jurys.

I-2 : L'édition 2023 du Festival de l'Océan récompensera 3 gagnants pour le prix film, 1 gagnant pour le prix Spécial Réserve Marine et 1 gagnant pour le prix « passion de la mer » :

Les 3 prix film

La Baleine d'Or
La Baleine d'Argent
La Baleine de Bronze

Le prix Spécial Réserve Marine

Le Macabrit d'Or

Le prix Spécial « Passion de la mer »

Trophée

I-3 : Un synopsis devra accompagner les films avec, si possible, une photo de l'auteur.

I-4 : Les supports de présentation acceptés sont : **Wetransfer**. Les supports devront être nommés comme suit : prénom, nom adresse complète de l'auteur et le titre de l'œuvre.

I-5 : Les formats acceptés sont : format HD 1080 MP4 en H264

I-6 : les lots

Pour les 3 gagnants

1^{er} prix : nuit pour 2 avec petit-déjeuner en junior suite (hôtel 4*) – Valeur 305€ (en basse saison) + un billet d'avion Aller/Retour Réunion-Paris

2eme prix : 1 nuit pour 2 avec petit déjeuner en chambre supérieure (hôtel 3*) – Valeur 150€ (basse saison)

3eme prix : 1 nuit pour 2 avec petit-déjeuner en chambre d'hôte de charme- Valeur 110€ (basse saison)

Pour le gagnant du prix spécial Réserve marine

1 nuit pour 2 avec petit-déjeuner en chambre supérieur (hôtel*) – valeur 150€ (en basse saison)

Pour le gagnant du prix passion de la mer

1 nuit pour 2 avec petit-déjeuner en chambre supérieur (hôtel*) – valeur 150€ (en basse saison)

II- : CONCOURS PHOTOS COULEUR OU NOIR & BLANC

II-1 : L'édition 2023 du Festival de l'Océan récompensera 3 gagnants :

La Baleine d'Or
La Baleine d'Argent
La Baleine de Bronze

II-2 : Format imposé : 300 dpi 2100 pixels (en largeur ou en hauteur)

II-3 : Chaque concurrent présente jusqu'à 5 photos vierges de toute marque distinctive : signature, copyright, logo....

II-4 : Chaque support envoyé par courrier doit être étiqueté comme suit : prénom, nom, adresse complète de l'auteur.

II-5/ Le concurrent devra joindre par **Wetransfer** les fichiers numériques avec : le nom du concurrent figurant dans le nom du fichier et un fichier texte légendant la photographie inscrite en concours (espèce photographiée, lieu de la prise de vue, anecdote...).

II-6/ les lots :

1^{er} prix : 1 nuit pour 2 avec petit-déjeuner en junior suite (hôtel 4*) – Valeur 305€ (en basse saison) + un billet d'avion Aller/Retour Réunion-Paris

2^{eme} prix : 1 nuit pour 2 avec petit déjeuner en chambre supérieure (hôtel 3*) – Valeur 150€ (basse saison)

3^{eme} prix : 1 nuit pour 2 avec petit-déjeuner en chambre d'hôte de charme- Valeur 110€ (basse saison)

Les candidats autoriseront les organisateurs à imprimer les 20 meilleures photos à des fins d'utilisation non commerciales et à les diffuser sur leurs sites ou sur leurs supports de communication.

Les candidats autorisent les organisateurs à projeter les œuvres lors des soirées du festival ou toute autre soirée à but non lucratif.

III- : JURY ET CALENDRIER

III- 1/a : Jury

Le jury sélectionnera les productions selon les critères suivants :

- Compréhension du thème
- Originalité
- Créativité
- Esthétique
-

III- 1/b : composition du jury

Le jury sera composé :

- Des représentants des organisateurs et des partenaires
- Les 2 lauréats primés en 2022 respectivement président du jury photo et président du jury film
- Des professionnels de l'image

III-2 : calendrier

ETAPES	DATES
Lancement du concours	Mercredi 15 février 2023
Retour des productions	Mercredi 17 mai 2023
Délibération du jury	Lundi 22 mai 2023
Remise des prix	Jeudi 08 juin 2023

IV : divers

Les lots ne pourront pas être remplacés par du numéraire.

Et pourra être demandé par mail à : animation@ouest-lareunion.com